Image not found or type unknown

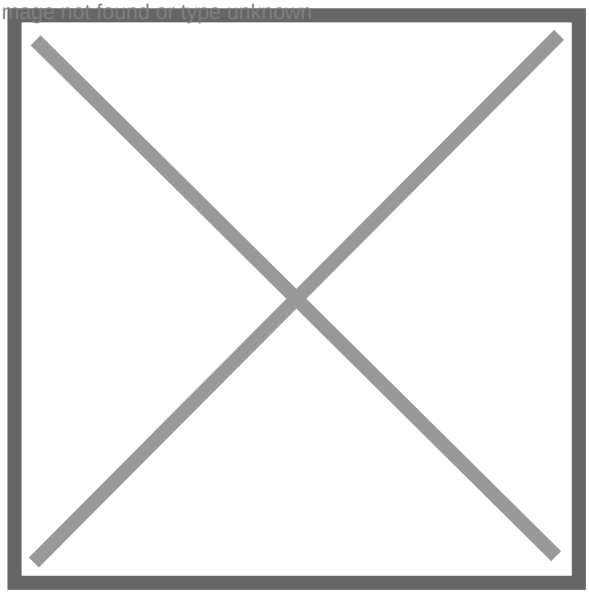

Divorcer d'avec un étranger emprisonné en italie

Par **yanita**, le **26/06/2009** à **09:43**

Bonjour,

J'ai entamé une procédure de divorce et passais en conciliation hier. Il y a eu trop de mensonges de la part de celui que je croyais avoir épousé...

Mon mari est de nationalité dominicaine (République Dominicaine) et a quitté le territoire français le 31 mai 2008, alors qu'il n'était là que depuis 8 mois, dont 1 mois 1/2 passé entre l'Italie déja et son pays en décembre 2007 !
Depuis qqs mois, j'ai su qu'il est emprisonné en Italie pour 2 ans et 8 mois et ce depuis vraisemblabement aout 2008 ; et j'ai eu un petit contact mail avec son avocate, et différents courriers avec lui.

Désirant respecter la loi et les procédures normales, je crois que mon mari et je trouve cela parfaitement légitime, aura la possibilité d'être vu et entendu en prison par une autorité de Justice italienne. Pouvez-vous me le confirmer ?

Je maintiens mon désir de divorcer et je pense que les choses, du fait qu'il est incarcéré (pour détention de drogue là où il résidait) devraient aller très rapidement.
Pouvez-vous aussi me le confirmer ?

La loi dominicaine m'oblige-t-elle à certaines démarches ?

Nous n'avons pas d'enfant, nous nous sommes mariés le 30 avril 2007, en RD et le mariage a été transcrit normalement sur les registres de l'Ambassade de France et équivaut à un mariage sur le sol français.

Mon mari ne possède rien, tout m'appartient, il commençait à peine ses cours de français depuis 1 mois et demi quand il est parti du territoire.

Merci à vous,

Yanita

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés